

édito

Formation des Élus, le CAUE en 1ère ligne !

Le **CAUE de l'Ain** est désormais un **organisme de formation référencé et accrédité** par la loi.

Attention aux imitations : seuls les organismes disposant d'un agrément officiel ouvrent droit aux aides réglementaires pour la prise en charge des frais de formation.

La loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (dite loi LCAP) du 7 juillet 2016 a confirmé le CAUE dans ses missions de sensibilisation et de formation auprès, notamment, des élus et de l'ensemble des partenaires du cadre de vie.

Quarante ans après leur création, c'est la reconnaissance du dynamisme et de la vitalité des CAUE en France.

L'architecture, l'urbanisme et le paysage sont l'affaire de tous et non l'exclusivité de tel ou tel corps professionnel.

C'est l'expression de notre culture commune pour, sans relâche, améliorer et préserver notre environnement si malmené.

C'est dans ce cadre que le CAUE de l'Ain lance un ambitieux programme de formation pour l'année 2019, ouvert aux élus et à leurs techniciens dans les domaines du patrimoine, de l'aménagement, du paysage et de la couleur.

Le rôle des élus locaux et départementaux, des maires et des adjoints qui agissent au quotidien est déterminant dans le choix et la qualité des aménagements pour offrir et garantir aux Aindinois des réalisations de qualité et un juste équilibre de leur cadre de vie.

Dans le même esprit, le CAUE de l'Ain lance, à l'occasion du deuxième salon des maires, des élus locaux et des décideurs publics de l'Ain, un appel à projets départemental intitulé « **COLORE TON VILLAGE** » qui permettra de faire participer les habitants à la vie de leur quartier et de leur village par le biais d'études chromatiques et de chantiers participatifs.

J'en encourage chacune et chacun à y participer.

Je vous dis à très bientôt pour de nouvelles aventures en couleurs.

Christophe FORTIN
Président du CAUE de l'Ain
Conseiller départemental
du canton d'Ambérieu-en-Bugey

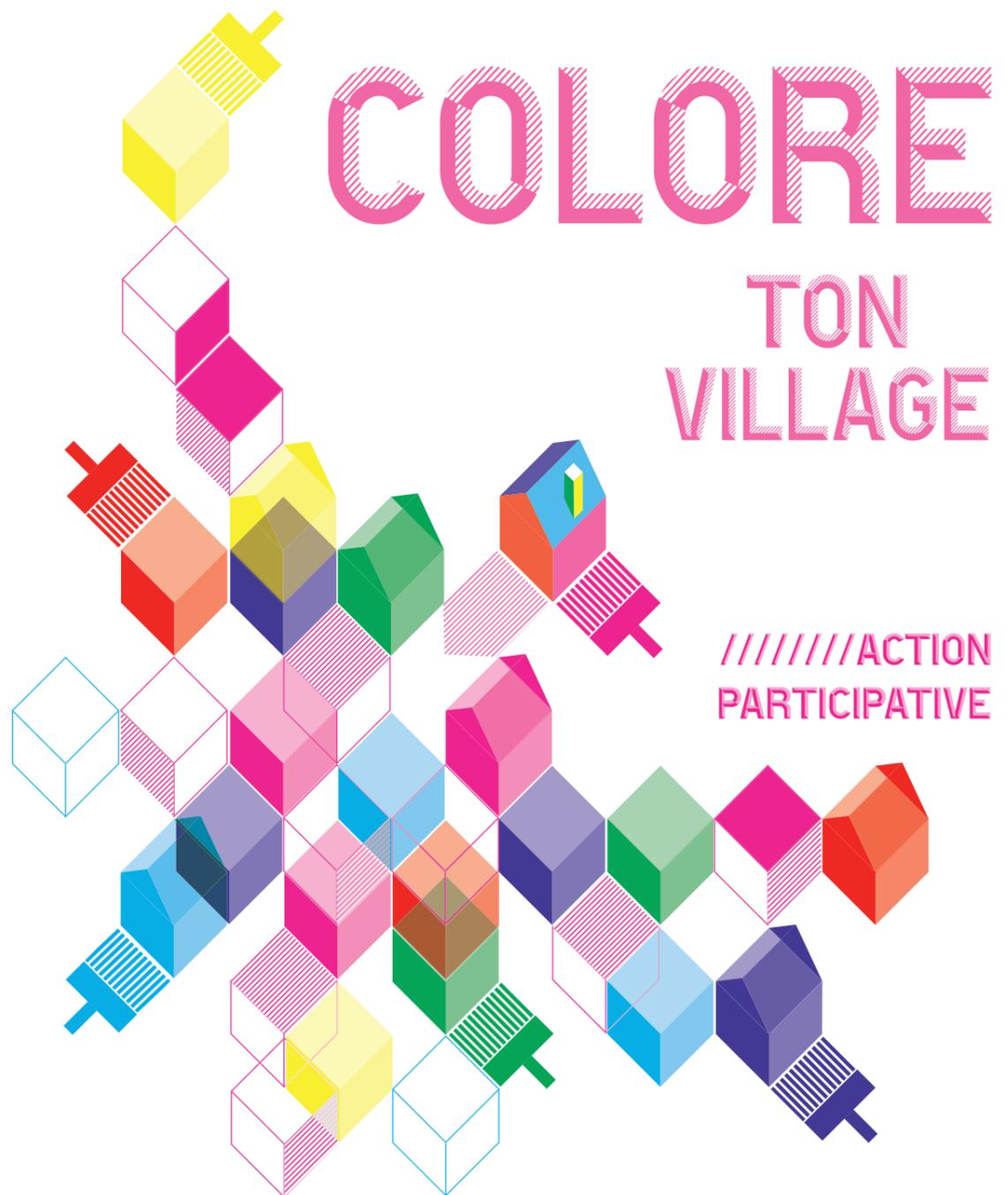


sommaire

Edito
Entretien **P. 1**

DOSSIER Se former avec le CAUE **P. 2-3**

Colore ton village **P. 4**



entretien

Entretien avec Véronique Godefroy, coloriste



Qu'apporte la couleur sur notre cadre de vie ?

Bien que participant à la recherche d'esthétique, pour moi, la couleur est avant tout, une réflexion fondamentale qui influence nos comportements, participe à notre développement, qualifie nos modes d'habiter. Elle se réfléchit en interaction avec nos mémoires collective et individuelle, nos goûts, notre désir de conception, d'évolution. La couleur est un signe dont le choix d'harmonie répond à un besoin de sens, habitant tantôt la lumière ou la matière elle se travaille dans une vision globale. Toujours présente, elle doit se faire oublier.

A l'échelle de la construction, le bâti s'insère dans un environnement urbain, rural, paysager et la couleur permet une intégration harmonieuse. A l'échelle de l'habitant, la couleur permet d'écrire une histoire, qui harmonise un lieu de vie commun pour le qualifier, le rendre plaisant, y inciter la rencontre, le partage. Cet espace, qu'il soit à l'échelle du quartier ou du territoire parle de l'identité d'un groupe humain, de son histoire, de ses valeurs de son envie de développement.

.../...



Comment aborde t'on la couleur dans nos règlements d'urbanisme ?

Lorsque la couleur est prise en compte dans les règlements d'urbanisme, cela permet de faire bouger la ligne du « j'aime ou j'aime pas » d'une notion personnelle vers une notion commune. C'est fédérer un groupe humain autour des valeurs collectives d'un quartier, d'une ville. Souvent, les règles restent floues, pas de couleurs vives, pas de blanc, choisir des couleurs patrimoniales, faire identique à l'existant... Mais les acteurs du territoire manquent d'outils pour accompagner leurs intuitions personnelles. Une charte chromatique, complétée d'une formation à la couleur, permettent d'asseoir des décisions fondées, de passer la barrière du goût personnel pour entrer au service du projet dans sa dimension conceptuelle, culturelle, sociale, historique. Le dialogue avec un pétitionnaire en devient ouvert car il permet de ne pas utiliser des solutions toutes faites, mais d'écrire dans le respect du goût particulier et des besoins du collectif un dialogue constructif et vivant.

Qu'est ce qu'un étude chromatique ?

Une étude chromatique permet de décider de la coloration du bâti, à l'échelle de la ville, de la commune, du territoire. Elle accompagne le PLU par l'établissement, d'un document pédagogique, assorti d'une palette globale (couleurs des murs et des façades) et d'une palette ponctuelle (couleurs des menuiseries et serrureries). Elle s'établit après avoir analysé les couleurs permanentes existantes dans le paysage (terres, pierres) recensé les couleurs des matériaux du bâti traditionnel, et identifié la volonté identitaire (protection du patrimoine, accompagnement d'une mutation...)

Comment devient on coloriste ?

C'est un métier avec un ancrage artistique, dans mon cas une formation initiale à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art de Paris (ENSAAMA Olivier de Serres). J'ai démarré ma carrière sur le territoire de l'événementiel, la couleur y est attachée à l'identité de marque et prends son sens dans son univers de références. Cette expérience m'a sensibilisé à la sémiologie, combiner des signes entre eux pour donner du sens et étudier la vie des signes au sein de la vie sociale. Puis un passage en archéologie où la couleur est attachée aux traces du passé, expliquer comprendre, interpréter l'histoire, et enfin l'architecture où elle se développe dans l'espace intérieur, le design mobilier, et pour finir la peau du bâtiment. Il manquait à cette palette une vision plus globale, à l'échelle du quartier, de la ville, qui m'a amené à passer un Master 2 «couleur architecture espace» en 2011. La couleur devient définitivement, une spécialité en lien avec la sémiologie.

Se former avec le CAUE

Elus, techniciens des collectivités, architectes, professionnels de l'aménagement et missions.

Organisées sur deux jours, chaque formation comporte un temps en salle plus un temps en terrain.

Le CAUE de l'Ain, organisme de formation

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain (CAUE) est un organisme de formation enregistré sous le n° 84010196301 et validé par Datadock.

Nos formations sont donc finançables et référencables

par les OPCA. Le CAUE dispose de droit de l'agrément de formation des élus mentionné à l'article L. 1221-1 du code général des collectivités territoriales (agrément CNFEL).

Les formations dispensées en 2018

«Approcher le projet de paysage»

Pour répondre à la sollicitation d'agences d'architecture du département, le CAUE a mis en place pour 2018, un cycle de formation dont l'objectif est **de lire, comprendre, appréhender les notions de paysages afin de se doter d'outils lors de projets d'aménagements.**

Ce programme de formation est organisé sur 5 jours de Juillet à Novembre 2018, à destination d'architectes et maîtres d'oeuvre. Il prend la forme de cours théoriques en salle et de cours pratiques sur le terrain lors de visites de projets de paysage commentées par des maîtres d'oeuvre.

1ère journée (mercredi 4 Juillet) :

«Paysage, vous avez dit paysage ?»

L'objectif de cette première journée était de permettre aux participants de lire, comprendre, appréhender les notions de paysage afin de se doter d'outils lors de projets d'aménagements.

Intervenants :

- Laurence CREMEL, paysagiste-concepteur, enseignante à HEPIA
- Lorène JOCTEUR, paysagiste au CAUE de l'Ain

2ème journée (vendredi 20 Juillet)

«Conduire le vivant»

Après s'être familiariser avec le vocabulaire spécifique au monde des arbres, les stagiaires ont été initiés à la pratique pour effectuer de bonnes plantations, avec Daniel Soupe des pépinières Soupe.

Intervenants :

- Daniel SOUPE, Président Directeur Général des pépinières Soupe
- Lorène JOCTEUR, paysagiste au CAUE de l'Ain

3ème journée (vendredi 28 septembre) :

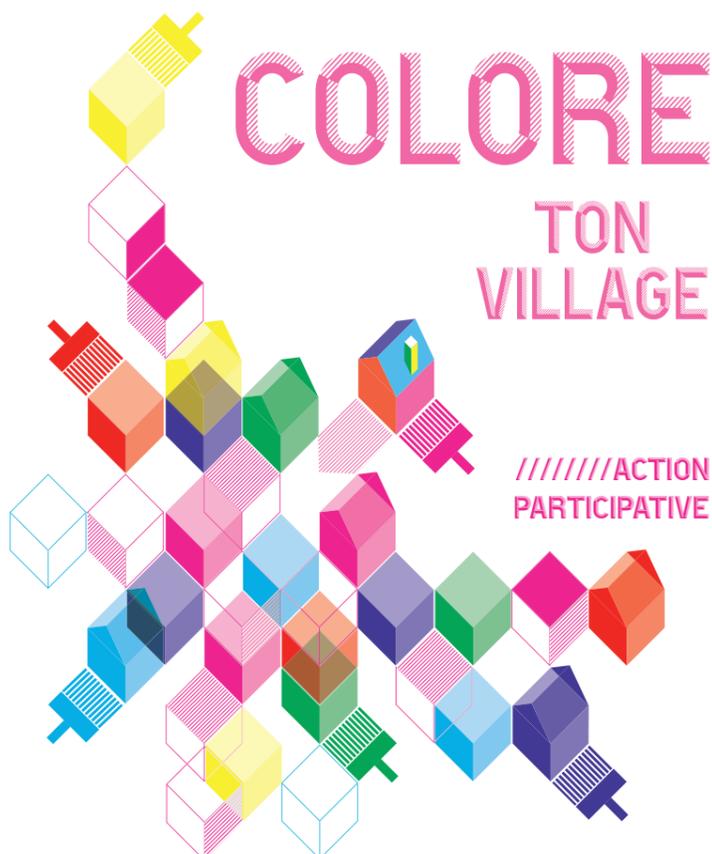
«Se saisir du génie du lieu : la base du projet de paysage»

Après une introduction de la journée à partir de l'étude de la lettre de Michel Corajoud aux étudiants en paysage, les stagiaires ont mis en pratique ses principes pour proposer des pistes d'aménagement paysager au maire d'Apremont, Jean-Pierre Girard.

Intervenants :

- Anne-Lise Monnet, paysagiste-conceptrice, Agence FAR
- Lorène JOCTEUR, paysagiste au CAUE de l'Ain

Les deux dernières journées seront consacrées au «Paysage en mouvement» et au «Paysage nocturne».



ent, le CAUE de l'Ain vous propose pour l'année 2019, de vous former sur des thématiques que vous rencontrez régulièrement dans vos théorique et un temps sur le terrain, permettant de confronter théorie et pratique.

Le programme de formation 2019

Programme et inscription à télécharger sur le portail «Formations CAUE 01» : www.caue01-formation.org

Le Permis d'aménager

Objectifs :

- Connaître le contexte réglementaire
- Comprendre les spécificités de l'aménagement dans les pays de l'Ain
- Maîtriser le processus d'élaboration du dossier du permis d'aménager
- Comprendre les réalités du terrain d'un permis d'aménager.
- Veiller aux équilibres sociaux, financiers et environnementaux

Publics : élus, techniciens des collectivités territoriales et professionnels de l'aménagement - **Pré-requis :** aucun

Dates : Mardi 9 Avril et mardi 14 Mai 2019

Lieux : Jour 1 : au CAUE de l'Ain - Jour 2 : au Parc industriel de la Plaine de l'Ain

Coût de la formation : 350 euros

Nombre de participants : limité à 25

Formateurs :

- Bruno LUGAZ architecte-urbaniste, directeur du CAUE
- Pierre JEANNIN, urbaniste consultant
- Christophe DEVOUASSOUX, juriste expert en droit de l'aménagement
- Bruno SAVI, architecte-urbaniste conseiller

Patrimoine architectural

Connaître et agir sur le patrimoine dans l'Ain

Objectifs :

- Connaître le nouveau contexte réglementaire
- Comprendre les spécificités du patrimoine des pays de l'Ain
- Appréhender un monument ou ensemble bâti remarquable
- Agir pour préserver ce patrimoine
- Connaître les solutions techniques et financières

Publics : élus, techniciens des collectivités, architectes et animateurs de patrimoine - **Pré-requis :** aucun

Dates : Mardi 12 Février et mardi 12 Mars 2019

Lieux : Jour 1 : au CAUE de l'Ain - Jour 2 : à Trévoux

Coût de la formation : 350 euros

Nombre de participants : limité à 25

Formateurs :

- Alain MARINOS, architecte-urbaniste, inspecteur général des patrimoines
 - Guy DESGRANGCHAMPS, architecte du patrimoine, enseignant chercheur
 - Dominique AMOUROUX, historien et critique architectural
 - Emilie SCIARDET, Architecte-urbaniste en chef de l'Etat, ABF, UDAP de l'Ain
 - Sylvain PONS, architecte conseiller au CAUE, en charge du patrimoine
- Cette formation est organisée en partenariat avec l'UDAP

Le Paysage en projet

Connaître et agir sur les paysages de l'Ain

Objectifs :

- Connaître les notions élémentaires du paysage (motifs, structures, unités, atlas, etc...)
- Appréhender et décrire un projet de paysage
- Avoir des réflexes propices au projet de paysage

Publics : élus, techniciens des collectivités, architectes et animateurs de paysage

Pré-requis : pas de pré-requis, une sensibilité au paysage est attendue

Dates : Mardi 24 Septembre et mardi 15 octobre 2019

Lieux : Jour 1 : au CAUE de l'Ain - Jour 2 : sur le terrain (lieu à préciser)

Coût de la formation : 350 euros

Nombre de participants : limité à 25

Formateurs :

- Christophe VEYRAT-PARISIEN, paysagiste DPLG et enseignant à la Haute Ecole du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture de Genève.
- Séverine CLEDAT, paysagiste-conceptrice et présidente de la Fédération Française des Paysages Rhône-Alpes Auvergne Franche-Comté.
- Lorène JOCTEUR, paysagiste DPLG, paysagiste-conseillère CAUE de l'Ain.

La couleur

Objectifs :

- Appréhender les notions de bases de la couleur
- Saisir l'importance de la couleur comme facteur de l'identité du lieu
- Appréhender une teinte en fonction du contexte, en vision lointaine dans le paysage puis à l'échelle d'une rue et d'un bâtiment
- Sélectionner les couleurs selon leurs supports, selon les types d'enduits, selon la partie du bâtiment à traiter
- Apprendre l'utilisation des nuanciers.

Publics : élus et habitants des communes candidates à l'appel à projets «Colore ton village»

Pré-requis : aucun

Dates : Mardi 18 Juin et mardi 10 septembre 2019

Lieux : Jour 1 : au CAUE de l'Ain - Jour 2 : à Trévoux

Coût de la formation : 350 euros

Nombre de participants : limité à 25

Formateurs :

- Véronique GODEFROY, Coloriste
- Sandrine HOUDIN, architecte-conseillère au CAUE
- Anne SELVA, architecte-conseillère au CAUE
- Bruno LUGAZ architecte-urbaniste, directeur du CAUE



Valeurs d'exemples®

L'Union régionale des CAUE de la Région Auvergne Rhône Alpes organise la première édition du **Palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement intitulé Valeurs d'exemples®**.



L'objectif de Valeurs d'exemples est de promouvoir les réalisations en architecture et aménagement de qualité.

Ces dernières seront distinguées pour :

- leur valeur plastique d'ensemble,
- leur insertion dans le site,
- leur caractère innovant,
- leur qualité d'usage,
- leur niveau de responsabilité environnementale et sociétale.

Sera également prise en compte la richesse des échanges entre les acteurs ayant permis la réalisation du projet. Les réalisations présentées devront mettre en avant la relation équipe de maîtrise d'ouvrage/équipe de maîtrise d'œuvre. Des vidéos seront réalisées pour les lauréats.

Comment concourir ?

Pour participer au panorama 2018-2019, les candidats peuvent proposer les opérations dont la réception est intervenue entre janvier 2013 et décembre 2017 et qu'ils souhaitent voir concourir en se connectant sur le site www.urcaue.aura.fr (Palmarès «Valeurs d'Exemples»). Les candidatures se feront exclusivement de manière dématérialisée sur la plateforme www.urcaueaura.awardsplatform.com. Les inscriptions peuvent être faites par le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage de l'opération, mais se matérialiseront de façon conjointe (suivre la procédure indiquée sur le site web). Les inscriptions seront ouvertes du **19 octobre 2018 au 9 janvier 2019**.

Les catégories du Palmarès

- > Réalisation d'urbanisme et/ou de paysage
- > Espace public et aménagement paysager
- > Construction publique et lieu de travail
- > Habitat groupé et Collectif
- > Habitat individuel

Contacts

Christelle REMY déléguée régionale Union régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes
6 bis, quai Saint-Vincent • 69001 Lyon
Tél. 07 87 68 94 27 • urcaue.aura@gmail.com

Nathalie GRANGE, CAUE de l'Ain
34 rue Général Delestraint • 01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 21 11 31 • ngrange@caue-ain.com

Journées nationales de l'architecture Samedi 20 Octobre 2018 à Bourg-en-Bresse

Le CAUE de l'Ain s'est associé à l'Association des Architectes de l'Ain, pour les journées nationales de l'architecture.

Les architectes de l'Ain ouvriront les portes de la Maison des Architectes. Le CAUE proposera à cette occasion un Parcours Architecture et balade urbaine «De la Gare à la Poste» à Bourg en Bresse de 10h à 11h.

Sera présenté également le site internet en construction «Maisons d'Architectes de l'Ain» produit par le CAUE.



Adresse de la Maison des Architectes de l'Ain : 16 Rue Lamartine à Bourg-en-Bresse

Pour tout savoir sur cet événement gratuit et ouvert à tous : www.portesouvertes.architectes.org

APPEL À PROJETS COLORE TON VILLAGE



Le Département de l'Ain se caractérise par une typologie de villages à l'architecture très diversifiée, compte tenu de ses territoires (Bresse, Bugey, Revermont, Pays de Gex, Plateau de la Dombes, Plaine de l'Ain, Val de Saône...)

Ceux-ci ont été abondamment peints et décrits jusqu'au milieu du XXème siècle.

L'atlas des Paysages de l'Ain offre un panorama de cette richesse culturelle.

Les menuiseries autrefois en bois peint sont en majorité blanche ; les matériaux traditionnels aujourd'hui disparus (pisé, pierre de taille, galets, tuiles canal, ardoises, pan de bois...) ont été remplacés par des couvertures et enduits industriels, banalisant le cadre de vie.

Présentation de l'appel à projets du CAUE

Le CAUE de l'Ain propose une action de sensibilisation, de conseil et d'innovation auprès de communes rurales de l'Ain pour retrouver un cadre de vie harmonieux par l'utilisation de la couleur.

La couleur est d'un usage courant qui peut redonner une nouvelle dynamique à la vie des villages, grâce à la participation de ses habitants lors de formation et atelier participatif.

C'est en choisissant ensemble, lors de séances de terrain et en salle que nous pouvons établir une palette d'harmonie colorée et la mettre en œuvre sur des éléments bâtis déterminés, avec l'accord et par les habitants et leurs élus.

Pour qui ?

L'appel à projets COLORE TON VILLAGE est ouvert aux communes de moins de 2000 habitants adhérentes au CAUE de l'Ain.

Modalité de candidature et de sélection

Les candidatures devront comprendre :

- une lettre de candidature (2 pages A4)
- un plan de situation des opérations envisagées
- un reportage photos

Les dossiers doivent être déposés **avant le 30 Novembre 2018** auprès du CAUE de l'Ain, à l'adresse suivante :

CAUE de l'Ain
34 rue Général Delestraint
01000 BOURG EN BRESSE
contact : Nathalie GRANGE - CAUE de l'Ain
tel : 04 74 21 11 31
mail : ngrange@caue-ain.com

CALENDRIER

- Octobre 2018** : lancement de l'appel à projets au Salon des maires de l'Ain
- 30 novembre 2018** : date limite de réception des candidatures
- mi-décembre 2018** : réunion du jury, sélection des candidatures
- 1er trimestre 2019** : concertation auprès des conseils municipaux sélectionnés.
- 2ème trimestre 2019** : lancement de l'opération auprès du public
- Juin 2019** : 2ème réunion du jury
- 3ème trimestre 2019** : organisation des ateliers
- 4ème trimestre 2019** : réalisation des ateliers
- 1er trimestre 2020** : réunion finale du jury et visites

Une dizaine de villages pourraient être sélectionnés pour une période de 2 ans, retenue sur appel de candidatures, visite sur le terrain et implication de la population, via des ateliers insitu.

L'équipe du CAUE sera mobilisée et assistée d'une coloriste qui participera aux ateliers.

Un jury «Colore ton village» sera constitué au plan départemental et sera composé de :



- Christophe FORTIN, président du CAUE de l'Ain, conseiller départemental
- Marie-Jeanne BEGUET, présidente des maires ruraux de l'Ain, maire de Civrieux
- Etienne BLANC, président des maires de l'Ain, maire de Divonne-les-Bains
- Michel PROSIC, Président de la CAPEB de l'Ain
- Véronique GODEFROY, coloriste
- Emilie SCIADET, architecte des Bâtiments de France
- Christian COLLARD président de l'association des architectes de l'Ain
- André DELOCHE, Société Weber
- André PAGE, Société Gauthier-La Seigneurie
- Bruno LUGAZ, directeur du CAUE de l'Ain

Les partenaires

Différents partenaires sont associés à cette action : l'association des maires ruraux, le Conseil Départemental, la CAPEB, l'UDAP, ainsi que les entreprises Weber et la Seigneurie.



Organisme soutenu par le
Département de l'Ain



34 rue Général Delestraint - 01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 21 11 31
Email : contact@caue-ain.com
Site internet : www.caue01.org